

# Les prisons

- ▶ Insalubrité, surpopulation, le bilan des prisons belges n'est guère brillant.
- ▶ Depuis des décennies, rien ne change vraiment.
- ▶ Et pourtant, des solutions existent.

**D**es souris mortes engluées dans des pièges visibles de tous dans les cuisines de la prison de Forest. Des excréments de rongeurs dans les garde-mangers... Pourtant c'est là qu'on prépare les repas des détenus, comme l'a constaté le Comité européen pour la prévention de la torture.

Le problème des prisons n'est pas neuf, loin de là. Dans les années 80, a commencé à se poser le problème de la surpopulation. Qui dit surpopulation, dit aussi manque d'hygiène, plus de travail pour les gardiens etc. « *Mais depuis cette époque, le monde politique prend un seul type de mesure : la création de davantage de cellules et de prisons, explique Juliette Moreau, présidente de la section belge de l'Observatoire international des prisons. En revanche, si à chaque législature, on investit dans les places disponibles et qu'on met des sparadraps, des rustines, par-ci par-là quand un bâtiment devient insalubre, en termes de politique carcérale rien ne change.* »

Et de prôner une concertation entre tous les acteurs concernés pour trouver une politique qui fonctionne mieux. « *La peine de prison reste vue comme LA solution pour lutter contre la criminalité. Quand quelqu'un est condamné mais ne passe pas par la case prison, c'est perçu comme un échec. Alors que la prison, en termes de réinsertion est la pire des solutions quand on la compare aux travaux publics. Et quand on voit les conditions de détention en tant que telles...* »

Philippe Massay, criminologue à l'ULG et par ailleurs agent pénitentiaire, ne tient pas

un autre discours. « *Aujourd'hui, le temps passé en prison est du temps perdu pour le justiciable. On se pose la question de sa réinsertion, voire de son insertion, lorsqu'il est à six mois de son fond de peine. Rien n'est fait avant. Cela explique en partie les taux de récidive.* » Or, le monde politique a souvent tendance à légiférer sur le coup de l'émotion. « *Les réactions à la sortie de prison de Michelle Martin en sont un parfait exemple. On durcit, suite à ce cas particulier, le régime de la liberté conditionnelle pour tout le monde. Et la surpopulation grimpe en flèche.* »

Pourtant des solutions existent. Les pays scandinaves ont, dans les années 70, adopté une nouvelle échelle des peines avec beaucoup plus de peines alternatives. « *En quatre ans, ils ont réduit leur population carcérale par cinq* » avec un taux de criminalité plus bas que celui de la Belgique.

Sur toutes ces questions la Belgique est régulièrement pointée du doigt par différentes instances. En 2010 déjà, la Cour des comptes remettait un rapport dénonçant le manque de vision dans la politique carcérale du pays. Déjà, elle préconisait comme solutions au problème de la surpopulation carcérale, à savoir une application moindre de la détention préventive, une application plus large des peines alternatives, [...] une réforme de la libération provisoire et de la libération conditionnelle et une extension de la capacité carcérale. Depuis des années, seul ce dernier point semble être entendu.

Récemment, le ministre de la Justice a même annoncé un durcissement du code pénal, avec des peines plus lourdes, des conditions de liberté conditionnelles plus dures, assorties de la création de nouvelles cellules. « *Il y a comme une incohérence dans le discours de Monsieur Geens qui, d'un côté, durcit les lois et, de l'autre, annonce réduire la surpopulation carcérale* », estime Christian Brotcorne, député CDH et membre de la commission justice au parlement. ■

**THOMAS CASAVECCHIA**

## Les agents pénitentiaires pas assez valorisés

Une grève a éclaté le 25 mars dernier. Les agents pénitentiaires ont débrayé pour protester contre la

volonté du ministre de la Justice, Koen Geens, de rationaliser le travail dans les prisons du pays. L'objectif chiffré : réaliser 10 % d'économies. Les syndicats réclament, plutôt que des économies, un retour au cadre des

effectifs de 2014. Mais le problème des gardiens est plus large. « *La profession n'est pas suffisamment reconnue. Il n'y a pas de statut ni d'accès à la profession et la formation est très disparate entre les agents* », estime Phi-

lippe Massay, criminologue à l'ULG et agent pénitentiaire. Dans son masterplan, le ministre a déclaré vouloir revoir le statut de la profession : « *Bonne idée, mais il faut que cela dépasse la note d'intention.* »

TH.CA.

# Des cellules en plus pour lutter contre la surpopulation

La Belgique compte 34 établissements pénitentiaires. Dans la grande majorité des cas, la surpopulation carcérale est de mise. Pour lutter contre le phénomène, le gouvernement a présenté son masterplan. Deux prisons seront construites. D'autres, trop vétustes, seront remplacées. Enfin, certaines prisons seront agrandies ou rénovées.

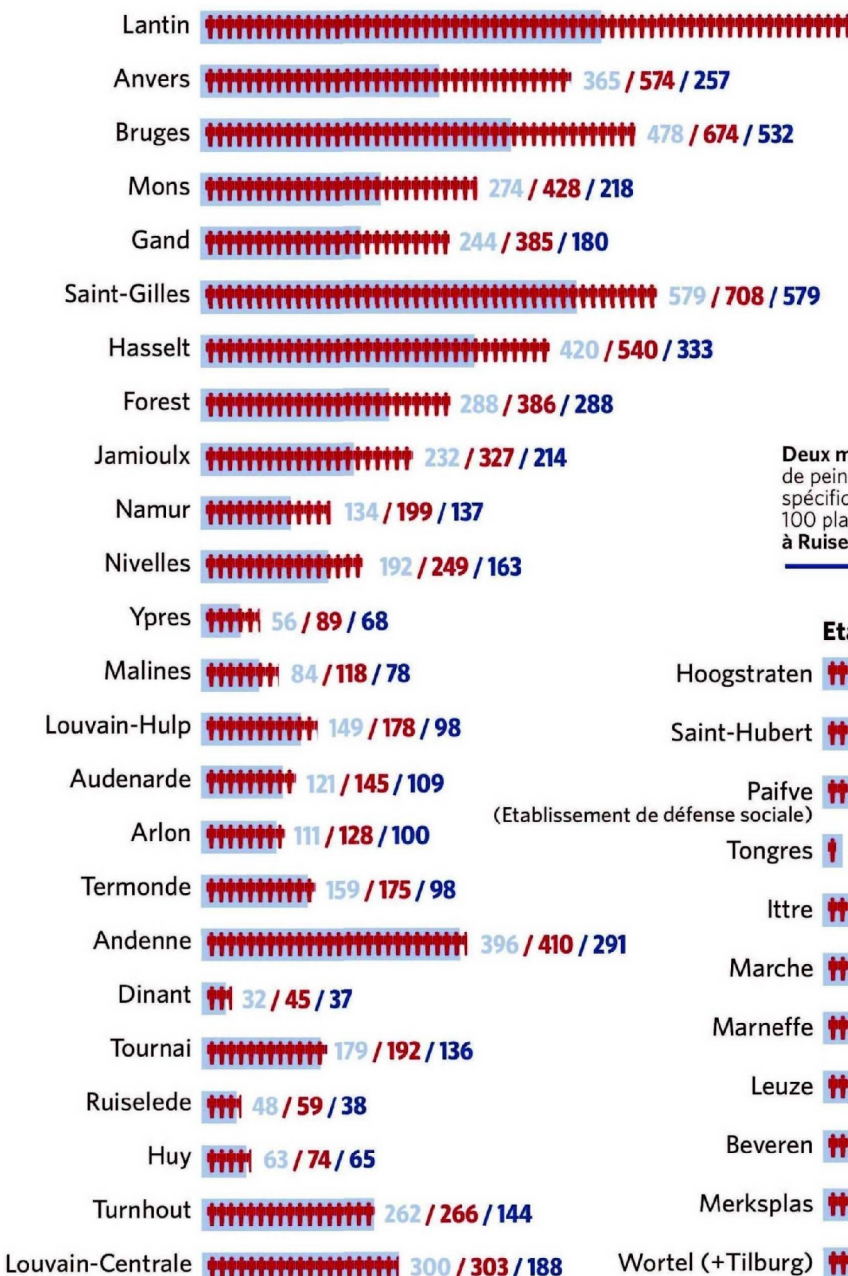
## La surpopulation carcérale en Belgique

Chiffres au 4 mai 2016

### Etablissements en surpopulation

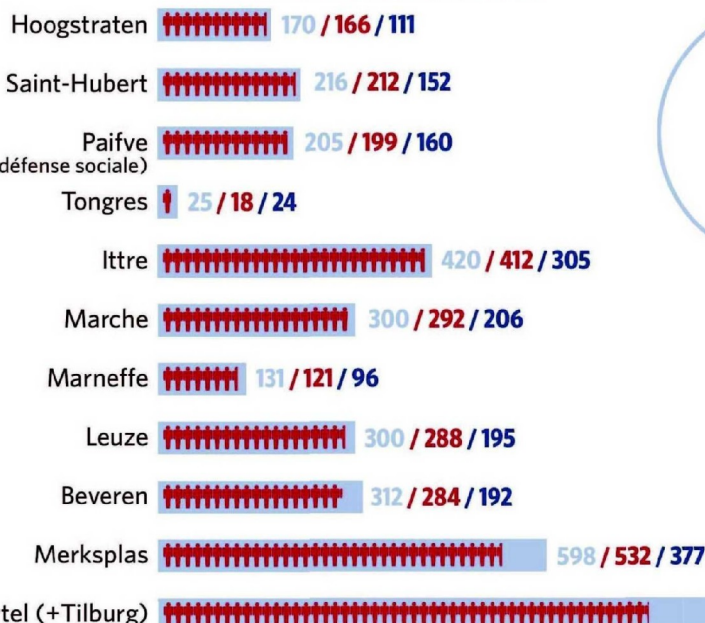


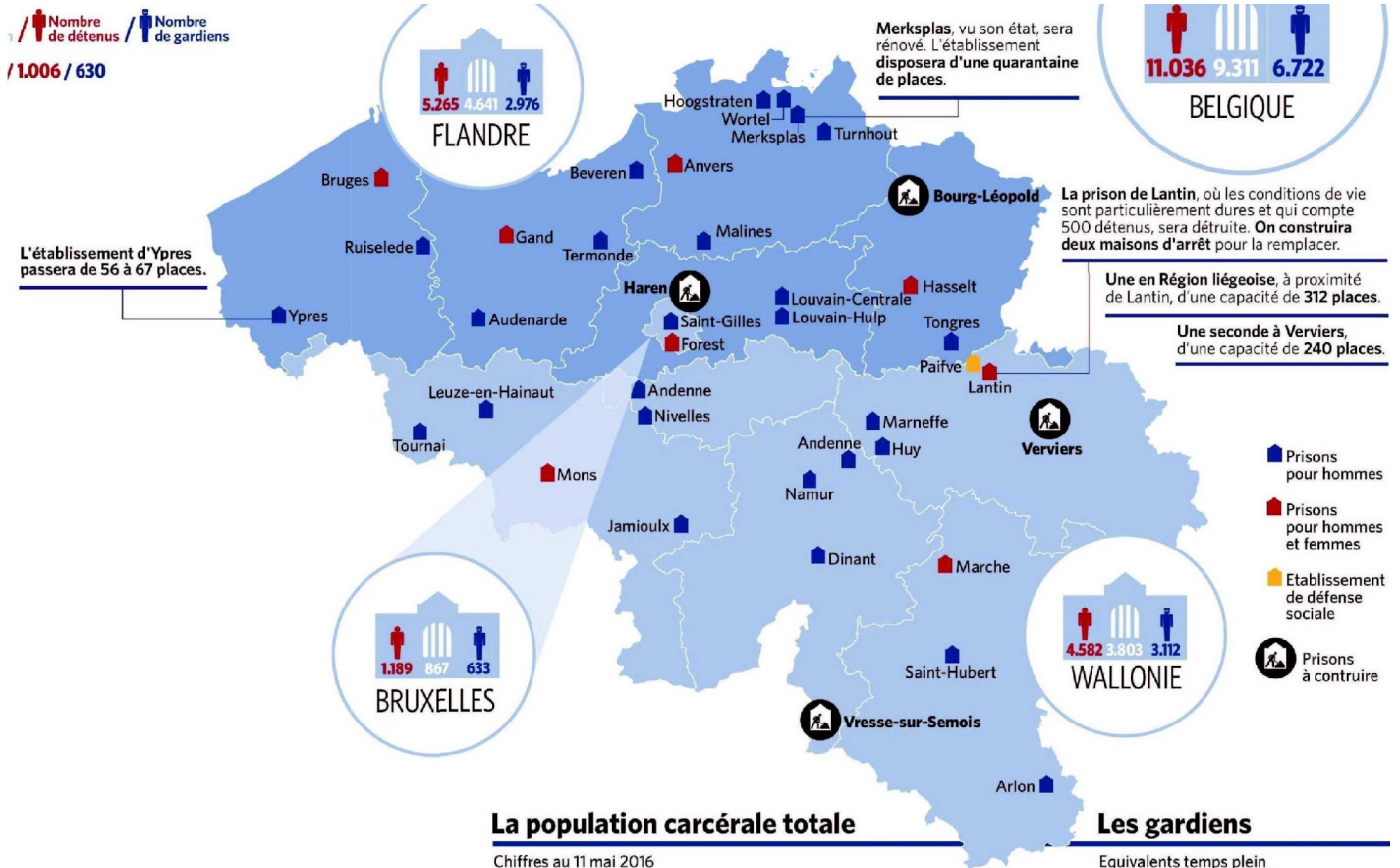
Capacité de la



Deux maisons de transition, réservées à certains détenus en fin de peine, qui offrent un régime plus souple avec un encadrement spécifique pour permettre la réinsertion, seront construites. 100 places seront ouvertes sur des sites déjà existants, à Ruiselede (50 places) et Jamioulx (50 places).

### Etablissements sans surpopulation





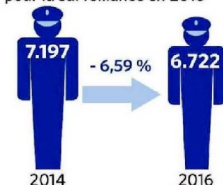
### La population carcérale totale

Chiffres au 11 mai 2016



### Les gardiens

Equivalents temps plein pour la surveillance en 2016



## l'expert « Il n'y a plus de politique pénitentiaire depuis 30 ans »

### INTERVIEW

**P**hilippe Mary est criminologue à l'ULB et membre belge du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

**Comment s'explique la surpopulation carcérale ?**

*C'est dû à plusieurs facteurs. Le nombre de détenus n'est pas nécessairement lié à une augmentation de la criminalité. Le système pénal sélectionne énormément d'affaires. Les*

*750.000 affaires qui entrent au parquet sur un an débouchent sur l'emprisonnement de 18.000 personnes. Il n'y a pas de lien mécanique entre les deux. La réponse est ailleurs. Depuis 1985, on constate qu'il y a un problème structurel en Belgique d'usage abusif de la détention préventive.*

**C'est-à-dire ?**

*Depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on a érigé la liberté comme règle et la privation de liberté comme exception. Or, la Belgique est un des*

**« Depuis 1985, on constate qu'il y a un problème structurel en Belgique d'usage abusif de la détention préventive »**

PHILIPPE MARY

*pays européens qui a le plus recours à la détention préventive.*

#### **Pourquoi ?**

*Parce que certains magistrats estiment que cela va peut-être permettre à la personne de réfléchir à ses aveux ; c'est un moyen de faire pression. D'autres, sachant que les peines inférieures à trois ans ne sont plus exécutées sous forme d'emprisonnement estiment que la préventive est une sanction effective. C'est illégal, mais ça se fait. On peut ajouter à cela le fait que les étrangers sont des cibles faciles parce qu'ils pratiquent une criminalité plus visible, sont plus facilement ciblés et moins susceptibles d'être bien représentés par un conseil. Du coup, ils sont beaucoup plus nombreux en prison, proportionnellement parlant. On peut encore ajouter que les durées de détention préventive augmentent. Passer une semaine en détention préventive n'est peut-être pas grand-chose, mais cela peut avoir de lourdes incidences pour certaines personnes.*

#### **L'allongement des peines ?**

*C'est une autre partie de l'explication. Une personne condamnée est assurée à 99 % de prendre une peine ferme au moins pour ce qui concerne la détention préventive. Vient s'ajouter à cela, l'allongement des peines prononcées par les juges avec la réforme de la loi pot-pourri II du ministre Geens. En correctionnelle, on peut aller jusqu'à 40 ans. Il y a également tous les mécanismes de révocation avec des sursis qui sont impossibles pour certaines peines en raison d'un certain nombre d'antécédents judiciaires. En matière d'usage de drogues, par exemple on assiste à des situations hallucinantes où une condamnation pour un fait pas trop grave peut faire tomber des sursis obtenus précédemment ; et se traduit par cinq ans de prison au lieu de quelques jours. Il faut savoir qu'environ 30 % des détenus sont en prison*

*pour usage et trafic de stupéfiants.*

#### **Et les libérations conditionnelles ?**

*L'usage est de plus en plus restrictif et est devenu très rare. L'écrasante majorité des sorties de prison se fait en fin de peine. Beaucoup laissent tomber en sachant qu'ils ont peu de chance d'en obtenir une.*

#### **Tout cela est dû à quoi ?**

*Ce n'est pas uniquement dû à une accumulation de décisions individuelles ou à un accroissement de la population belge depuis 1985. Le taux de détention par mille habitants a quasiment doublé en trente ans. Le contexte général de notre société aussi a fortement évolué avec les différentes crises. Plusieurs études montrent l'influence des questions économiques sur la criminalité et la population pénitentiaire. D'autres paramètres interviennent aussi tel le taux du produit intérieur brut consacré aux dépenses sociales. Plus un pays dépense en politiques sociales, moins il a de détenus. Plusieurs recherches prouvent qu'un Etat social - comme on en a connu dans les années 60 - a des garde-fous par rapport à un recours trop important à l'incarcération.*

#### **La faute au gouvernement ?**

*Il n'y a plus de politique pénitentiaire dans ce pays depuis trente ans et une absence totale de réflexion sur le sujet. Construire des nouvelles prisons, ça coûte une fortune et on ne sait même pas combien. Marche, c'est 14 millions pendant 25 ans. Or, le ministre doit faire des économies et c'est ça le problème avec le personnel pénitentiaire. Certains pays comme l'Italie ont réussi à passer de 80.000 à 50.000 détenus grâce à une politique volontariste. Mais la surpopulation n'est pas le seul problème en prison, l'inactivité en est un autre. ■*

**Propos recueillis par  
PHILIPPE DE BOECK**